

Une solution durable pour le désengorgement des urgences

La Coopérative des ambulanciers de la Mauricie demande la reconnaissance des compétences des paramédics

Trois-Rivières, le 17 février 2022. La direction de la *Coopérative des ambulanciers de la Mauricie (CAM)* croit que le moment est venu de mettre en place des solutions durables dans la gestion des patients qui arrivent à l'urgence. Elle réitère que ce qui s'est produit au CHAUR le 9 février dernier doit absolument être évité, en faisant référence au décès d'un homme dans le garage des ambulances, en attente d'être vu à l'urgence. La CAM demande qu'on évalue sérieusement le projet de paramédics communautaires et que l'on donne plus de latitude aux paramédics dans leurs interventions.

« *Il est temps de reconnaître les compétences des paramédics et d'en faire bénéficier les patients et le système de santé québécois* », explique Michel Garceau, directeur général de la CAM, ajoutant qu'il faut agir pour l'amélioration des services offerts à la population. « *L'apport des paramédics communautaires peut être significatif dans la trajectoire de soins. À domicile, ils procéderaient à la coévaluation de l'usager avec une infirmière qui est à distance afin de déterminer s'il est possible de rediriger le patient vers les bonnes ressources à travers le réseau de la santé. Cela pourrait, entre autres, éviter de surcharger les urgences, diminuer les hospitalisations, et permettre aux paramédics de faire des visites préventives chez les grands utilisateurs du réseau* », renchérit M. Garceau.

Les objectifs principaux de la paramédecine communautaire sont principalement d'augmenter l'offre de soin aux usagers, diminuer les consultations à l'urgence, diminuer la mortalité et la morbidité par la prévention, optimiser et augmenter l'efficacité des ressources et assurer le développement du rôle des paramédics en enrichissant ses compétences. « *Les organisations régionales de santé (CIUSSS et CISSS) devront mettre la main à la pâte pour permettre la mobilisation des acteurs du réseau. Le projet de paramédics communautaires demande une étroite coordination entre les différents intervenants et professionnels et chacun doit bien comprendre son rôle et ses responsabilités et ceux des autres intervenants du projet pour assurer l'efficacité des opérations* », ajoute M. Garceau.

Le président du conseil d'administration de la CAM, Rémy St-Onge, termine en expliquant que la CAM croit fermement au projet de paramédics communautaires : « *La paramédecine communautaire permettra d'améliorer la disponibilité des ressources ambulancières et de mettre en place une solution alternative au transport des cas non urgents dirigés systématiquement vers l'urgence. De plus, c'est aussi une occasion de réfléchir sur le rôle du paramédic, de mettre à profit leurs connaissances et de promouvoir l'avancement de la profession de paramédic.* »

À PROPOS DE LA COOPÉRATIVE DES AMBULANCIERS DE LA MAURICIE (www.ambulancecam.com)

Ayant débuté ses opérations le 1^{er} avril 1989, la *Coopérative des ambulanciers de la Mauricie* est une coopérative de travail qui regroupe exclusivement des personnes physiques, qui en tant que travailleurs, se sont associées pour l'exploitation d'une entreprise dans le domaine ambulancier, conformément aux règles d'action coopérative dont les buts sont les suivants : fournir du travail à ses membres, favoriser le développement personnel et professionnel de ses membres afin d'assurer à la population des services de qualité, contribuer à améliorer le service ambulancier, permettre un meilleur contrôle sur les équipements de travail afin d'en maintenir et d'en améliorer la qualité ainsi que consolider et enrichir les emplois de ses membres.

-30-

Source :

Michel Garceau
Coopérative des ambulanciers de la Mauricie

Information :

Annik Bousquet
BEAUDOIN relations publiques
Cell : 819 699-9347 | annik@beaudoinrp.com